

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 Mars 2022 A 18 HEURES et 40 MINUTES

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.

Avant d'ouvrir la séance d'aujourd'hui, je souhaite que nous ayons une pensée pour le peuple Ukrainien, peuple meurtri par l'invasion Russe, dirigé par le despote russe Poutine. Une pensée pour les quatre millions d'Ukrainiens, en grande majorité des femmes et des enfants, qui cherchent refuges dans les pays Européens.

Je veux remercier, les Braxéennes et Braxéens qui se sont positionner pour recevoir ces réfugiés. 29 places sont disponibles pour les accueillir sur Brax. Ils pourront compter sur notre total soutien. Pour information, j'ai réussi à rentrer en contact avec une traductrice Ukrainienne, Pibracaise, qui pourra intervenir à notre demande.

Présents :

BENOUABI Khadija, FONTAYNE Nicole, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, GAROPPO Gilles, LEPINEUX François, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs :

Madame BEDIR Fabienne donne pouvoir à Madame BENOUABI Khadija ; Madame LAMOTTE Anne donne pouvoir à Monsieur BEUGNIET Philippe ; Madame NAHMIAS Véronique donne pouvoir à Monsieur ZANATTA Thierry ; Monsieur LEFRANC Patrick donne pouvoir à Monsieur GAROPPO Gilles

Absents :

Mesdames AL-GAMRA ESMA, BEDIR Fabienne, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, PELOUZE Camille ; Messieurs LEFRANC Patrick, MANGION Christophe

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Ouverture de la séance à : 18h40

Secrétaire de séance : Sabine Fillon

Avant de commencer l'appel et ce conseil municipal, je tiens à vous signaler la démission de Monsieur Michael Montoya reçue en mairie le 08 mars 2022 suivie de la démission de la suivante sur la liste Madame Sophie Dufour reçue en mairie le 09 mars 2022. Par ces propos, je tiens à remercier profondément Michaël pour ses interventions constructives et pour sa sympathie. D'un autre côté, je tiens à souhaiter la bienvenue à Monsieur Gilles Morelot au sein de ce Conseil Municipal.

Gilles MORELOT :

Je vous remercie pour votre accueil, notamment Monsieur Soulié qui a pris du temps pour me faire visiter la mairie et d'autres de m'avoir présenté les différents projets en cours. Je suis ravi de pouvoir contribuer à cette équipe et à la vie de la commune.

Le quorum est atteint la séance peut commencer.

D 2022-02-01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16/02/2022, n°2022-01

Thierry ZANATTA :

Le procès-verbal vous a été transmis dans les projets de délibération, avez-vous des corrections à apporter ?

Nous avons appris suite à une formation d'archivage faite au sein de la mairie que les procès-verbaux ne sont pas correctement archivés depuis 2014, en effet ceux-ci doivent être reliés, ce qui n'a pas été fait, et en plus signés par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal n°2022-01 de la séance du 16 février 2022

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-02 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Modification des commissions communales

Thierry ZANATTA :

Suite à la démission de Monsieur Michaël Montoya, une place reste vacante dans la commission urbanisme, voirie et réseau et la commission gestion communale.

Afin de pallier à cette vacance et avec l'accord de Monsieur Morelot, nous proposons au conseil municipal d'intégrer Monsieur Morelot au sein de ces deux commissions.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De nommer Monsieur Gilles Morelot au sein des commissions suivantes :
 - o Urbanisme, voirie et réseaux
 - o Gestion communale

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-03 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation du correspondant défense, représentant local des autorités militaires du département et de la région

Thierry ZANATTA :

Suite à la démission de Monsieur Michael Montoya, la fonction de correspondant défense, représentant local des autorités militaires du département et de la région, nous vous proposons de nommer Monsieur Jean-Michel DANDURAND en tant que correspondant défense.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'élire Monsieur Jean-Michel DANDURAND en tant que correspondant défense, représentant local des autorités militaires du département et de la région et en cas d'empêchement Monsieur Thierry ZANATTA.

Par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 1

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-04 : FINANCES : Approbation du compte de gestion – exercice 2021

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Nicole Fontayne.

Nicole FONTAYNE :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Après examen des mandats et des titres émis par l'ordonnateur, correspond en tout point avec la comptabilité de la commune sur l'exercice budgétaire 2021.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2021 sans observations ni réserves sur la tenue des comptes

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-05 : FINANCES : Adoption du compte administratif – exercice 2021

Thierry ZANATTA :

Devant me retirer pour le traitement de cette affaire, je cède la présidence à Madame Christine Racaud-Epinosa.

Monsieur le maire quitte la salle du conseil municipal.

Christine RACAUD-EPINOSA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Nicole Fontayne.

Nicole FONTAYNE :

Le compte administratif est le document comptable qui retrace les flux financiers de l'exercice 2021 de la commune de Brax.

Concernant la section de fonctionnement, nous pouvons voir que cet exercice est particulièrement excédentaire comparé au dernier exercice de référence soit 2019, l'année 2020 ayant été fortement perturbée par la crise sanitaire.

Concernant la section de fonctionnement, elle présente en dépenses un montant réalisé de 1 812 529,62€ (Mandats émis + charges rattachées) pour des recettes à hauteur de 2 175 937,00€ ce qui dégage pour 2021 un excédent de 363 407,38€ ainsi qu'un report antérieur en section de fonctionnement 200 000,00€. A titre de comparaison, en 2019 l'excédent était de 197 894,11€.

Ce fort excédent de fonctionnement est dû à plusieurs facteurs :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment par un maintien des dépenses à caractère générale équivalente à 2019 malgré une prise en compte de l'inflation ou encore un nouveau marché du périscolaire avec de nouvelles prestations comme le CLAS.

Une diminution drastique des dépenses de personnel de près de 60 000€ entre 2020 et 2021 et de 45 000€ entre 2019 et 2021. Cette baisse des dépenses de personnel est notamment due à la mise en place d'une politique de gestion prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences qui permet d'anticiper les départs à la retraite. Également, une baisse importante de l'absentéisme soit d'un passage de 20% d'absentéisme en 2019 à 3% d'absentéisme en 2021 notamment dû à de nouvelles pratiques managériales adaptées et plus proche des agents tant de la part des élus que du personnel communal.

Cette baisse des dépenses de fonctionnement a permis de tripler l'épargne nette passant de 66 030,15€ en 2019 à 203 277,12€ en 2021.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'on constate une augmentation de l'ensemble des recettes communales notamment

par la revalorisation de la fiscalité effectuée au cours de l'exercice 2020, une revalorisation qui était donc nécessaire vu les précédents chiffres annoncés portant sur l'épargne nette. Sans cette augmentation des recettes fiscales, la commune ne pourrait pas investir sur le long terme et les dynamiques de dépenses auraient été bien supérieures aux dynamiques des recettes, car nous connaissons une baisse substantielle de certaines recettes comme la DGF et la réforme de la taxe d'habitation.

Concernant la section d'investissement, elle représente en dépenses un montant réalisé de 898 476,64€ pour des recettes à hauteur de 1 351 199,30€ ce qui dégage un excédent pour 2021 de 452 722,66€ et avec un excédent antérieur de 527 923,64€.

Sur les dépenses d'investissement, la commune a su les maîtriser au cours de l'exercice 2021, notamment par des travaux faits entièrement ou partiellement en régie comme la rénovation de l'étage du Prieuré (6 595€), la végétalisation du village (3 740€), la clôture (9 679€) et l'arrosage du stade de foot (15 366€). Également a été réalisé le club-house du tennis pour 15 235€.

En recette d'investissement, l'on connaît une baisse logique des recettes des subventions liées aux différents investissements réalisés. Également, cet année l'excédent capitalisé de fonctionnement est compté double car il intègre le report de 2020 où aucun virement en section d'investissement n'avait été réalisé. De plus, le FCTVA est assez important du fait des travaux sur l'école réalisés au cours de l'année 2019.

Pour conclure, en fonctionnement, le résultat de l'exercice 2021 pour la commune donne un excédent de 363 407,38€ auquel est rajouté un excédent reporté de 2020 de 200 000,00€ ce qui donne comme résultat de clôture 2020 un excédent de 563 407,38 €.

En investissement, le résultat de la commune pour l'exercice 2021 donne un excédent de 452 722,66€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2020 de 527 923,64€ ce qui donne un résultat de clôture 2021 en excédent de 980 646,30€.

Christine RACAUD-EPINOSA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2021 annexé à la présente délibération.

Par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 1

Monsieur le Maire revient en salle du conseil municipal

D 2022-02-06 : FINANCES : Affectation des résultats

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE.

Nicole FONTAYNE :

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement : 563 407,38 €
- En investissement : 980 646,30 €

2022

BUDGET COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur (2020) après affectation (a)	200 000,00	527 923,64	727 923,64
Recettes de l'exercice 2021 (b)	2 175 937,00	1 351 199,30	3 527 136,30
Dépenses de l'exercice 2021 (c)	1 812 529,62	898 476,64	2 711 006,26
Résultats de l'année 2021 (d) = (b)-(c)	363 407,38	452 722,66	816 130,04
Résultats bruts 2021 (e) = (a)+(d)	563 407,38	980 646,30	1 544 053,68

AFFECTATION DES RESULTATS

dépenses au 002 (reprise du déficit)		
--------------------------------------	--	--

recettes au 002 (reprise de l'excédent)	200 000,00	
dépenses au 001 (reprise du déficit)		
recettes au 001 (reprise de l'excédent)		980 646,30
recettes au 1068 (titrage en 2022)		363 407,38

Il est donc proposé de conserver 200 000€ en section de fonctionnement et de basculer 363 407,38€ en section d'investissement.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 363 407,38€ et de reprendre 200 000€ pour la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-07 : FINANCES : Vote des taux d'impositions directes locales pour l'exercice 2022

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE.

Nicole FONTAYNE :

Nous vous proposons de ne pas modifier les taux de fiscalité locale et donc de reconduire ceux votés lors de l'exercice 2021 pour 2022 :

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	38,78%	38,78%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	95,61%	95,61%

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De reconduire les taux votés lors de l'exercice 2021 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties soit 38,78%
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties soit 95,61%

Par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 2

Non-participation au vote : 0

**D 2022-02-08 : FINANCES : Taxe locale sur la publicité
extérieure : exonération du mobilier urbain**

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE.

Nicole FONTAYNE :

Toulouse Métropole dispose désormais de la compétence portant sur les abris voyageurs. Afin que Toulouse Métropole perçoive la redevance liée à la publicité sur ces mêmes abris, la commune doit exonérer de la TLPE les abris voyageurs. La commune de Brax n'ayant jamais voté de TLPE jusqu'alors et en plus ne disposant pas d'abris voyageur il est quand même nécessaire de prendre cette délibération.

Nous vous proposons donc d'exonérer de la TLPLE les abris voyageurs présents sur la commune de Brax afin que ce soit Toulouse Métropole qui perçoive la redevance liée.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'exonérer totalement de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les abris-voyageurs implantés sur le domaine public de Toulouse Métropole

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

**D 2022-02-09 : FINANCES : Adoption du budget primitif pour
2022**

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE.

Nicole FONTAYNE

Pour la première fois, cette année la commune a présenté un budget primitif sous la nomenclature M57. Pour information, nous sommes une des premières communes de la Haute-Garonne a utilisé cette nomenclature.

Le budget a été présenté en équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : 2 314 000€ tant en dépense qu'en recette
- En section d'investissement : 2 597 000€ tant en dépense qu'en recette

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 597 000,00	1 616 333,78
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	N01 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 980 645,50
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 597 000,00	2 597 000,00
		+	+
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 314 000,00	2 114 000,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	902 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 260 000,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 314 000,00	2 314 000,00
		+	+
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		4 911 000,00	4 911 000,00

Concernant la section de fonctionnement, peu de changements ont été apportés excepter au chapitre 011. En effet, au vu du contexte inflationniste et de la flambée des prix de l'énergie, nous avons préféré être prudent et y consacrer davantage de crédit qu'à l'accoutumée. C'est pour cela que l'on remarque une augmentation de 14% de l'enveloppe attribuée sur le chapitre 011 mais qui au final ne représente qu'une augmentation de 3% de la section de fonctionnement.

Les autres chapitres sont reconduits à peu près à l'identique.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Résultat à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	647 410,00	0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
014	Atténuations de produits	19 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656) (3)	260 000,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 976 410,00	0,00	2 070 000,00	0,00	2 070 000,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 026 410,00	0,00	2 120 000,00	0,00	2 120 000,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	734 790,00		134 000,00	0,00	734 790,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 000,00		60 000,00	0,00	60 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		764 790,00		194 000,00	0,00	764 790,00
TOTAL		2 241 200,00	0,00	2 314 000,00	0,00	2 314 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 314 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Résultat à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	571 000,00	0,00	579 000,00	0,00	579 000,00
731	Fiscalité locale	670 000,00	0,00	935 000,00	0,00	935 000,00
74	Dotations et participations (3)	388 000,00	0,00	404 000,00	0,00	404 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 019 000,00	0,00	2 084 000,00	0,00	2 084 000,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 020 200,00	0,00	2 084 000,00	0,00	2 084 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL		2 050 200,00	0,00	2 114 000,00	0,00	2 114 000,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						200 000,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 314 000,00

Pour information :

Concernant la section d'investissement, la nouveauté porte sur la création de nouvelles opérations. En effet, sur les précédents budgets, nous trouvons une opération nommée Travaux et équipements des biens communaux qui composait l'ensemble des travaux courants. Afin d'appliquer plus de transparence tant pour le citoyen que le conseil municipal nous avons créé une opération par bâtiment communal. Ceci permettra d'avoir un meilleur suivi des dépenses d'investissement sur chaque bâtiment communal tant pour

les administrés que les élus du conseil municipal.

Par ailleurs, voici les investissements prévus cette année :

- Eclairage public au pôle d'échange multimodal, gare SNCF : 41 000€
- Toiture école : 50 000€
- Acquisition de robot de tonte au stade : 34 000€
- Plan de relance numérique pour les écoles : 25 000€
- Rénovation de la peinture au groupe scolaire : 11 000€
- Menuiserie du Prieuré : 8 000€
- Abris de touche au stade : 6 000€
- Aire de jeux : 15 000€

Concernant les recettes d'investissement, il est prévu de reconduire l'ensemble des demandes de subvention qui ont été votées en conseil municipal en plus du montant de FCTVA pour les recettes propres ainsi que l'affectation des résultats précédemment votée. En plus un emprunt de 400 000€ à un taux de 0,75%.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Recettes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
018	RDA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	45 000,00	0,00	165 000,00	0,00	165 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	635 000,00	0,00	1 624 000,00	0,00	1 624 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 232A) (y compris opérations) (3)	637 662,02	0,00	165 000,00	0,00	165 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 317 662,02	0,00	2 044 000,00	0,00	2 044 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	223 000,00	0,00	223 000,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, Régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		200 000,00	0,00	223 000,00	0,00	223 000,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	715 052,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 235 744,02	0,00	2 567 000,00	0,00	2 567 000,00
040	Opérations entre transf. entre sections (7)	30 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL		2 265 744,02	0,00	2 597 000,00	0,00	2 597 000,00
+						
D 301 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 597 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Recette à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	60 000,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 000,00	0,00	444 000,00	0,00	444 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	250 000,00	0,00	24 946,32	0,00	24 946,32
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	494 938,38	0,00	363 407,38	0,00	363 407,38
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (SA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00
Total des recettes financières		744 938,38	0,00	678 353,70	0,00	678 353,70
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	718 052,08	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 523 000,38	0,00	1 422 353,70	0,00	1 422 353,70
+						
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	164 700,00		114 000,00	0,00	114 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	30 000,00		80 000,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		214 700,00		194 000,00	0,00	194 000,00
TOTAL		1 737 620,38	0,00	1 616 353,70	0,00	1 616 353,70
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						360 646,30
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 537 000,00

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

François LEPINEUX :

Plusieurs questions, concernant les charges de personnel, l'on ne prévoit pas d'augmentation et j'en suis étonné du fait de « l'augmentation naturelle » d'année en année avec les avancements.

Thierry ZANATTA :

L'on compense cette augmentation notamment par des départs à la retraite non-remplacés, celui de la DGS, d'une ATSEM, d'un service technique. Egalement, il y a moins d'absentéisme donc on est en dessous de l'enveloppe prévue.

François LEPINEUX :

Ça je le comprends entre 2020 et 2021 mais entre 2021 et 2022.

Directeur Général des Services :

Des simulations ont été faites, l'année dernière on était à environ 980 000€, cette année on estime à 990 000 à 1 000 000 d'euros l'enveloppe sur le personnel. Etant donné que le crédit ouvert de

1 050 000€ suffit nous ne l'avons pas augmenté. Le glissement vieillesse technicité n'aura pas trop d'impact du fait de départs à la retraite qui ne sont pas remplacés sur plusieurs mois sur l'exercice. Le seul vrai impact financier porte sur le RIFSEEP estimé entre 10 000 et 15 000€ ce qui explique ce passage de 980 000€ à 995 000€.

François LEPINEUX :

Globalement sur le budget, félicitations d'être passé sur une comptabilité M57. Je souhaite revenir sur quelques points suite à la commission. On a toujours un questionnement sur quelques points.

En l'occurrence sur la prévision des 649 000€ sur les travaux, on aimerait plus de précisions.

Ensuite, sur la logique de provisionner sur différents postes et notamment la rénovation du Prieuré à 70 000€, le groupe scolaire à 280 000€, la mairie à 195 000€, le complexe sportif à 170 000€, le stade à 125 000€... Pourquoi provisionner sur ces postes-là ? Car l'on est sur un budget primitif donc si on l'approuve on approuve le fait que l'on peut dépenser 195 000€ sur la mairie sur cet exercice.

On ne comprend pas cette logique, d'autant plus qu'il y a le projet du Château avec de notre point de vue des investissements sous-estimés. Dans la logique, on aurait plutôt vu le provisionnement sur le château et non pas sur ces postes-là.

Nicole FONTAYNE :

La répartition porte sur des crédits ouverts, cela ne veut pas dire que tout sera dépensé.

François LEPINEUX :

Ce qui nous pose problème c'est que l'on peut tout dépenser. Par exemple, pourquoi dépenser 195 000€ sur la mairie ?

Nicole FONTAYNE :

Ce sont des prévisions, l'on a montré sur l'exercice précédent que nous avons fait beaucoup d'économies.

Directeur Général des Services :

Il faut distinguer le réalisé des crédits ouverts, ces crédits sont ventilés sur différentes opérations. On a un niveau de recettes d'investissement très important du fait des provisions des années précédentes en plus de l'emprunt, de la vente de la Maison Dandine. Le principe en comptabilité publique c'est que l'on doit équilibrer autant en dépense qu'en recette donc forcément on est obligé de créditer des dépenses face aux recettes qui existent. Cette ventilation

permet de la marge sur chaque opération, si l'on ne prenait pas cette marge, nous serions obligés de passer en conseil municipal et prendre une décision modificative si l'on venait à dépasser le montant des crédits ouverts.

Cette méthode de réalisation du budget est la même que lors des précédents votes et même sous l'ancien mandat. L'on avait une opération qui s'appelait « Travaux/équipements et biens divers » où presque un million d'euro était crédité dessus pour autant ce million d'euro n'a pas été dépensé. On est exactement sur le même principe à la différence que c'est ventilé par bâtiment.

François LEPINEUX :

Sur le mécanisme on est d'accord, mais ici on flèche les dépenses.

Directeur Général des Services :

Cette ventilation est plus efficace que « l'ancien pot commun » car cela permet plus de transparence sur la consommation des crédits. Si l'on regarde le compte administratif de cette année, on avait une somme sur « Travaux/équipements et bien divers » mais les conseillers municipaux ne savaient pas ce qui était dépensé par bâtiment. L'année prochaine quand vous voterez le compte administratif sur l'exercice 2022, autant le conseiller municipal que l'administré qui s'intéressera à la consommation des crédits saura combien sera dépensé par bâtiment. C'est beaucoup plus transparent.

Gilles MORELOT :

L'on voit qu'il y a l'intention de dépenser un peu moins de 300 000€ et on aurait pu s'attendre à ce que l'on prenne de la marge sur ces 300 000€ mais par contre que l'on mette une grosse provision d'ores et déjà sur le château.

Grégory FRECHOU :

Ici on vote le budget pour 2022 pas pour 2025 ou 2026.

Nicole FONTAYNE :

Effectivement, il ne sera pas acheté dès cette année. La ligne du château est déjà créée mais l'on n'a pas mis 1,2 million d'euros cette année car cette dépense n'interviendra pas en 2022. Cette ligne a été créée au cas où des études doivent être engagées. A la fin de cette opération et à titre de transparence nous pourrions faire le bilan sur plusieurs années.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Cette ventilation est très importante, car il y avait un flou dans ce qui était dépensé bâtiment par bâtiment avec des typologies de dépenses extrêmement différentes : des dépenses d'investissement importantes et un entretien plus quotidien des bâtiments. Cela permet d'avoir une vision pluriannuelle des dépenses d'entretien sur les bâtiments.

François LEPINEUX :

On l'entend mais ça donne une orientation des dépenses qui vont être réalisées.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Cela montre aussi que l'on s'occupe de l'ensemble des bâtiments et qu'on ne pense pas qu'au château.

François LEPINEUX :

Mais quand je regarde le budget là, les crédits sont plus importants sur la mairie que sur le Prieuré, il y a donc une orientation donnée. Pour moi l'investissement est plus à porter sur le Prieuré que la Mairie.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Les dépenses présentées ici sont en investissement, au Prieuré ce qui est engagé ce sont des travaux de rénovation au plus strict du besoin : maintenir le bâtiment dans un état salubre et sain, changement des huisseries, mise en sécurité et l'investissement pour avoir les locaux de stockage. Il n'y a rien d'autres de prévu.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le budget primitif pour 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Par :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 4

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-10 : FINANCES : Attribution et versement des subventions aux associations

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Monsieur André ESCOBEDO.

André ESCOBEDO :

Concernant l'année 2021 et ce début d'année 2022 et ses prévisions, on peut s'apercevoir que la majorité des associations ont connu une baisse de leurs recettes de fonctionnement :

- Soit parce que les recettes proviennent des manifestations ou des événements et qui ont dû être annulés
- Soit parce que de nombreuses associations ont pratiqué des réductions ou des exonérations totales des frais d'inscription à leurs adhérents.

Malgré les contraintes, les activités ont été plus ou moins maintenues ou rattrapées, notamment de nombreux stages pour les enfants dès que cela a été possible.

En prenant en compte l'ensemble de ces éléments, ainsi l'enveloppe de subvention est passée de 36 900€ en 2021 à 37 490€ en 2022.

Également, une enveloppe de subvention exceptionnelle de 4 000€ est proposée plutôt que 3 250€ l'année dernière. Cette subvention exceptionnelle est attribuée aux associations qui en ont fait la demande, nous avons privilégié les demandes pour des événements avec participation d'enfants, adolescents et jeunes ains que pour des manifestations ou participations à des événements pour des causes caritatives ou humanitaires.

Et enfin nous souhaitons intégrer une subvention à objectif pour quatre associations à leurs implications dans la réalisation d'amélioration des infrastructures de la commune pour un montant total de 800€.

L'enveloppe totale des subventions augmente pour 2022 de 5% soit de 40 150€ en 2021 à 42 290€ en 2022.

Nos associations sont d'une grande importance dans le lien social et humain de notre commune. Elles contribuent et participent fortement à l'animation de tout un village. Les activités qui y sont proposées sont diversifiées et permettent un large panel de choix où tous les agents peuvent trouver un intérêt.

L'accompagnement et le soutien est plus que jamais nécessaire de la part de la commune notamment aux associations gérées par des bénévoles.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'attribuer 17 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Brax au compte 657362 ;
- D'attribuer une enveloppe globale de 42 290€ de subvention au compte 6574 dont 4 000€ sont attribuées en tant que subvention exceptionnelle dans les conditions précitées et 800€ en subvention par objectif dans les conditions précitées ;
- D'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément aux tableaux ci-dessus ;
- Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-11 : FINANCES : Demande d'emprunt – Crédit Mutuel

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Nicole FONTAYNE.

Nicole FONTAYNE :

La collectivité souhaite souscrire à un emprunt sur 20 ans pour un montant de 400 000€ afin de permettre investissement et notamment l'acquisition du château de Brax, nous avons sollicité les banques suivantes :

- La Banque Postale
- Le Crédit Mutuel
- Le Crédit Agricole

Le Crédit Mutuel présente l'offre économiquement la plus avantageuse soit un crédit sur 20 ans pour un montant de 400 000€ à un taux fixe de 0,75% soit un coût d'intérêts dû sur la période de 32 455,06€.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

François LEPINEUX :

Comme on n'avait pas approuvé le projet du château nous allons nous abstenir.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le prêt de 400 000€ (quatre cent mille euro) sur 20 ans (240 mois) auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 0,75% sur 20 ans (240 mois) pour divers investissements et notamment l'acquisition du château de Brax ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et à accepter les modalités de fonctionnement
- D'inscrire les crédits au budget primitif pour 2022

Par :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 4

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-12 : FINANCES : Demande de subvention pour la création de sanitaires publics

Thierry ZANATTA :

La commune ne dispose plus de sanitaires publics depuis le début de la crise sanitaire car ces sanitaires se trouvant à la Maison Dandine étaient insalubres et ne permettait pas d'accueillir des usagers.

De plus, suite à la vente de la Maison Dandine et afin d'éviter de rénover les sanitaires publics, nous souhaitons mettre en place un module autonettoyant permettant d'assurer une hygiène impeccable pour les administrés.

Nous avons un devis provenant de la société SAGELEC où nous avons intégré les options afin d'avoir une demande de subvention plus large pour un montant de 53 030€ HT.

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
SAGELEC	Sanitaires publics	53 030€	63 636€

Le Conseil Départemental pourrait nous subventionner à hauteur de 18 560,50€ HT à hauteur de 35% ce qui laisserait un autofinancement pour la commune de 34 469,50€ HT.

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
-------------	------------	------

Contrat de Territoire	18 560,50€	35%
AUTOFINANCEMENT	34 469,50€	65%
TOTAL	53 030€	100%

Y a-t-il des questions ?

François LEPINEUX :

C'est bienvenu car nous n'en avons pas dans la commune et ça manquait.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-13 : FINANCES : Demande de subvention pour les travaux de réfection de la peinture au groupe scolaire François Verdier

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Monsieur Jean-Christophe Soulié.

Jean-Christophe SOULIE :

La peinture du groupe scolaire nécessite une très grande rénovation. Nous avons fait faire des devis à plusieurs entreprises pour reprendre la totalité de la peinture hors partie neuve. L'entreprise PLETT PEINTURE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse a estimé la reprise des peintures à 64 000€.

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
---------------------	-------------	---------	----------

PLETT PEINTURE	Rénovation peinture groupe scolaire	11 166,82€	13 400,19€
-------------------	--	------------	------------

Vu le montant élevé de cette opération, nous avons décidé de scinder en plusieurs tranches les travaux jusqu'en 2025.

Donc nous prévoyons cette année de reprendre le hall de la maternelle pour un montant de 11 166,82€ HT.

Par conséquent, la commune prévoit de faire une demande de subvention à hauteur de 35% auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne soit une aide à hauteur de 3 908,39€.

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Contrat de Territoire	3 908,39€	35%
AUTOFINANCEMENT	7 258,43€	65%
TOTAL	11 166,82€	100%

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-14 : FINANCES : Demande de subvention pour la rénovation de la cour de la mairie

Thierry ZANATTA :

Afin d'accueillir les agents dans un meilleur cadre et pouvoir créer un espace extérieur adjacent à la nouvelle salle de repos réalisée par les agents des services techniques. Nous souhaitons réaménager la cour de la mairie et ce par trois opérations :

- Retirer la toiture
- Réaliser un bardage en fond de cour
- Rénover la fenêtre d'un bureau

Ces trois opérations sont réalisées par trois entreprises différentes :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
EURL Scolaro Mignonat	Démolition de toiture et pose aco drain	4 730,50€	5 203,55€
La charpenterie de Mars	Création d'un bardage et d'une porte	4 955,30€	5 946,36€
MGM Menuiserie	Changement de fenêtre et pose d'un volet roulant	1 696€	2 035,20€
		11 381,8€	13 185,11€

Nous prévoyons de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin de nous accompagner financièrement à hauteur de 35% du montant HT soit une subvention de 3 983, 63€. Ce qui laisserait un reste à la charge à la commune à hauteur de 7 398,17€.

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Contrat de Territoire	3 983,63€	35%
AUTOFINANCEMENT	7 398,17€	65%
TOTAL	11 381,8€	100%

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-15 : RESSOURCES HUMAINES : Création de poste

Thierry ZANATTA :

Suite au départ à la retraite d'un agent des services techniques, il est nécessaire de le remplacer et ainsi créer un poste vacant sur plusieurs grades pour réaliser le recrutement.

Nous constatons que les tâches sur les espaces verts sont de plus en plus importantes notamment du fait des prochaines rétrocessions et de la végétalisation du village. Il était donc impossible de remplacer ce départ à la retraite. Par conséquent, nous nous sommes mis à la recherche d'un profil plus spécialisé dans les espaces verts.

Par conséquent, les grades suivants seront ouverts :

- Adjoint technique principal 2^e classe
- Adjoint technique

Y a-t-il des questions ?

Gilles MORELOT :

Une personne est partie à la retraite mais vous créez deux postes pour le remplacer ?

Thierry ZANATTA :

On ne recrute qu'une seule personne mais qui peut être recrutée sur un grade d'adjoint technique ou adjoint technique principal 2^e classe.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi dans les grades suivants :
 - Adjoint technique principal 2^e classe
 - Adjoint technique
- D'inscrire les crédits au budget primitif pour 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2022-02-16 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents

Thierry ZANATTA :

Suite à la délibération que nous venons de voter, il est nécessaire d'inscrire les emplois d'adjoint technique principal 2^e classe et adjoint technique au tableau des emplois permanents :

SERVICE	FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EHELLE	NB POSTE	
SERVICE ADMINISTRATIF	ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	A	A1	1	
		Adjoint administratif principal 1e classe	C	C3	3	
		Adjoint administratif	C	C1	5	
SERVICE TECHNIQUE	Technique	Technicien principal 1e classe	B	B3	1	
		Technicien principal 2e classe	B	B2	1	
		Technicien	B	B1	1	
		Agent de maîtrise principal	C	C3	1	
		Agent de maîtrise	C	C3	2	
		Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	6	
		Adjoint technique principal 2e classe	C	C2	3	
		Adjoint technique	C	C1	1	
SERVICE DES ECOLES	Maternelle	Médico-Sociale	ATSEM principal 1e classe	C	C3	3
	Elementaire	Technique	Adjoint technique principal 1e classe	C	C3	3
			Adjoint technique principal 2e classe	C	C2	1
			Adjoint technique	C	C1	2
	Petite enfance	Médico-sociale	Puéricultrice de classe normale	A	A1	1

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer les emplois indiqués à la délibération n°2022-02-15
- D'adopter le tableau des emplois de la commune

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

**D 2022-02-17 : URBANISME : Convention avec Toulouse
Métropole pour la dématérialisation du dépôt des documents
d'urbanisme**

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire, je cède la parole à Madame Christine
RACAUD-ESPINOSA.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

L'ensemble des communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation
au 1^{er} janvier 2022 de permettre aux administrés de déposer leurs
documents d'urbanisme par voie dématérialisées.

Toulouse Métropole met à disposition une plateforme de saisine par
voie électronique pour un coût estimatif d'environ 1 000€ par an. Même
si nous n'avons pas 3 500 habitants nous souhaitons nous inscrire
dans une simplification des démarches administratifs pour les
administrés.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du
portail de saisine par voie électronique pour permettre le dépôt et
l'instruction dématérialisée des documents d'urbanisme, tels
qu'annexés à la présente délibération ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Informations diverses :

**I. Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2121-29 du
CGCT**

Thierry ZANATTA :

1. Avenant marché du périscolaire

Suite à la mise en place de la Convention Territoriale Globale, la commune a réalisé un avenant pour un montant de 4 536€ auprès du prestataire Loisir Education & Citoyenneté Grand Sud afin que la coordinatrice enfance-jeunesse et parentalité puisse réaliser un volume de 150 heures en tant que mission complémentaire.

2. Attribution d'une concession

Attribution de la concession n°255 à Monsieur Laurent MARCEL pour une expiration au 23 mars 2052 pour un montant de 157€.

II. Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, nous devons tirer au sort 6 jurés d'assises. Ces jurés doivent être inscrits sur les listes électorales de la commune et avoir 23 ans au 1^{er} janvier 2023 soit être nés avant le 1^{er} janvier 2000.

Nous passons donc au tirage au sort :

- Monsieur BREDA Mario
- Madame INSAFF Waarab
- Madame WESIERSKI Valérie
- Monsieur DANFLOUS Laurent
- Madame SEGHIER Eléa
- Madame BRICHE Alexandre

III. Débat sur la protection sociale complémentaire

Conformément à la loi de Transformation de la fonction publique, le conseil municipal a débattu sur le thème de la protection sociale complémentaire.

IV. Politique générale

Suite à plusieurs propos tenus par le groupe Osons Brax dans leur communication à la population, je souhaiterais rétablir quelques vérités et bons fondements.

Sur un premier point, concernant les indemnités d'élus, je tiens à rappeler que le taux d'indemnité actuel des élus est le même que celui qui a été voté par la précédente équipe lors du début du mandat précédent. De plus, la loi Engagement et proximité vient revaloriser le point d'indice des élus notamment des communes jusqu'à 3 500 habitants. De plus, le taux voté actuellement est bien en-deçà du montant plafond autorisé de 6 627,43€ pour un montant voté de 5 911,88€.

Concernant le fonctionnement des commissions municipales, vous m'accusez d'être le président de chacune des commissions mais vous devez surement savoir après 6 ans de mandat qu'au titre de l'article 2122-22 du CGCT, je cite : « les commissions sont convoqués par le maire, qui en est le président de droit ». Il serait alors impossible de nommer un autre conseil municipal en tant que président sauf de méconnaître la loi.

De plus, vous mentionnez un certain niveau de concertation et regrettez que l'ensemble des groupes ne votent pas à l'unanimité les délibérations passées en conseil municipal mais n'est-ce pas la démocratie de permettre le désaccord et le débat plutôt que la pensée unique ?

Également, je souhaiterai faire un point sur l'achat du château de Brax que nous avons déjà explicité en commission et en conseil municipal mais je pense qu'il est nécessaire de le rappeler. Vous nous reprochez de ne pas avoir abordé le sujet lors de la campagne électorale mais comment en parler, nous étions dans la totale ignorance de la situation. La personne disposant le plus d'information était l'ancien maire, vous avez participé à des réunions avec le Président du Conseil Départemental à ce sujet, pour autant avez-vous abordé ne serait-ce qu'une seule fois le devenir du château, en ouvrant le débat en commission municipale ? Durant ces élections ? Avez-vous donné la possibilité à la population de s'exprimer sur le devenir du château ? Non.

Concernant la fiscalité locale, vous continuez à manipuler les chiffres, vous annoncez une augmentation de la fiscalité de 26% ce qui est complètement erroné. Oui nous avons augmenté les impôts et nous les avons augmentés de 9,90% car ce que vous omettez c'est la réforme de la taxe d'habitation car aujourd'hui nous n'avons plus qu'un seul levier fiscal qui est le taux sur le foncier bâti et ce taux cumule la part départementale et la part communale. Je tiens à rappeler que lors du conseil municipal où nous avons voté ces taux, vous avez dit être d'accord sur le principe de l'augmentation mais que vous l'auriez étalée sur plusieurs exercices. Donc à aucun moment dans les débats sur la taxe foncière vous ne contestez cette augmentation de taux. Enfin, cette augmentation des taux se justifie entièrement lorsque l'on voit le résultat du compte administratif 2019.

Sur l'accès sur les terrains de foot, vous évoquez une fermeture totale des terrains de foot, or, comme nous nous l'étions engagés, tous les braxéens pourront accéder aux terrains, nous avons simplement sécurisé son accès en le clôturant afin d'éviter les intrusions de véhicules comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises.

Également, je souhaiterais apporter quelques précisions sur la voirie et rectifier les fausses informations transmises à la population.

La ligne 32, n'a pas été financée par le plan de relance, cette opération de 180 000€ a été financée à 50% par l'enveloppe voirie de la commune et par la métropole. Cette réalisation et le travail concerté avec les services métropolitains nous ont, par la suite, permis d'obtenir le Pôle d'Echange Multimodale. Je tiens à rappeler que nous avons failli perdre la subvention de 400 000€ du conseil régional à cause de l'inaction personnelle du maire lors du précédent mandat.

Sur le plan cyclable, vous nous reprochez de ne pas avoir fait passer le tracé par le chemin de la Chauge. Dois-je rappeler que vous avez perdu une enveloppe de 400 000€ sur le mandat précédent ? Cette enveloppe aurait permis de créer un accès piétonnier du château jusqu'au carrefour de la Chauge. Cette somme représente 4 fois le budget annuel de l'enveloppe voirie mais encore par vos choix nous l'avons perdu. Vous persistez à dire que le tracé aurait dû passer par la Chauge mais la seule solution économiquement fiable et faisable était un passage par les Cigareaux et l'impasse Terrouges. Que souhaitez-vous, une commune qui bénéficie d'une enveloppe cyclable, l'une des plus importantes de la métropole rapportée au nombre d'habitants, ou une commune qui reste en confrontation avec les élus et services métropolitains et qui perdent une enveloppe de 400 000€ par choix politique ? Effectivement, le chemin de la Chauge ne pourra être réalisé sur ce mandat mais pour autant grâce au travail réalisé en osmose avec Madame le Maire de Pibrac nous avons obtenu la sécurisation du carrefour M24/M24C comme annoncé en commission et contrairement à ce que vous écrivez.

Aujourd'hui, nous n'avons pas à rougir de notre bilan sur ces deux premières années de mandat, nous avons pu obtenir de la part de la métropole l'ensemble des travaux que l'ancienne équipe municipale n'a pu réaliser malgré les financements disponibles. Nous avons rétabli un lien de confiance entre l'équipe municipale et l'administration de la commune par une baisse significative de l'absentéisme. Également, nous travaillons désormais en concert avec les services de la métropole qui nous permettent de réaliser des projets ambitieux pour une commune de notre taille. Et enfin, nous cherchons à construire des relations avec l'ensemble de nos partenaires plutôt que d'être dans une opposition stérile qui n'a rien apporté à la commune durant ce dernier mandat. Si l'opposition est votre maître mot, nous nous préférons la co-construction et le dialogue comme nous avons pu l'avoir avec votre colistier et l'équipe Poursuivons Ensemble.

François LEPINEUX :

Merci pour ce retour, on est sur le débat démocratique, moi je n'apporte aucune accusation contrairement à ce que tu dis. Il ne faut pas voir d'accusation mais voir une expression d'une autre perspective.

Apporter le mot d'accusation je trouve ça fort.

Concernant le château de Brax, on a abordé plusieurs fois ce sujet là au cours des commissions et à chaque fois je faisais un compte rendu explicite. Il y avait 3 commissions qui fonctionnaient et tous les avancements sur le château étaient présentés aux élus du conseil municipal. Je l'ai fait d'une manière complètement transparente notamment sur les porteurs de projet qui voulait faire un séminaire et avec tout le débat nécessaire et notamment le fait que l'on souhaite ou non que le château devienne un lieu de séminaire. Ce château étant une propriété privée, en tant qu' élu on avait une vue dessus.

Concernant la fiscalité, quand on regarde les chiffres, le but de la réduction de la fiscalité de la taxe d'habitation était de donner du pouvoir d'achat au français et augmenter cette taxe sur le foncier bâti vient obérer ce gain de pouvoir d'achat. C'est dommage de l'avoir fait dans ce sens là car on a perdu le bénéfice de la réforme.

Concernant la Chauge, vous avez fait un choix. La solution technique n'était pas forcément simple mais l'intérêt était de faire une combinaison de piste cyclable et de trottoir. Toulouse Métropole a toujours été réticent à le faire, eux ne voit pas l'aménagement de zone mixte sur cette zone et il aurait fallu réduire les standards de largeur piéton et cyclable. L'intérêt aurait été de réaliser un mixte et de faire bénéficier à ces habitants de disposer d'une zone piétonne complémentaire.

Concernant les relations avec le personnel communal, on a pris une mesure qui était importante : l'embauche d'un nouveau DGS et en plus on avait hérité de la situation du mandat précédent. Pour prendre cette décision d'embaucher un nouveau DGS, cela n'a pas été fait du jour au lendemain. Donc aujourd'hui, c'est plus calme. On a aussi tenu bon dans un contexte difficile avec certaines personnes au sein du personnel, notamment sur des attitudes et qui se sont traduites dans certains cas par de l'absentéisme.

Concernant les relations avec la Métropole, j'entends « opposition stérile » même si aujourd'hui tu peux te prévaloir d'avoir le Réseau Express Vélo (REV), c'est bien, sauf que les autres ne l'ont pas. Je m'appuie sur les budgets tels qu'on devrait les avoir : soit de 40 à 50 millions d'euros par an pour développer les pistes cyclables et ce n'est pas le cas aujourd'hui. La métropole s'est notamment faite annulée le PDU car elle n'était pas à la hauteur des enjeux

climatiques. Très bien, on a eu le REV mais au global on a un problème au niveau du Plan de Déplacement Urbain.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Mais nous sommes élus à Brax et on défend les intérêts de Brax dans les sujets métropolitains.

François LEPINEUX :

Il va y avoir le REV et je vous félicite pour ça car vous êtes allés le chercher tout comme pour le bus 32 dont nous avons initié l'action. Vous êtes dans la continuité mais au global, les investissements sur les pistes cyclables ne sont pas à la hauteur au niveau métropolitain. On voyait les choses différemment sur le tracé.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Concernant le débat démocratique, toutes les commissions sont ouvertes à l'ensemble des élus et on vous invite à poser toutes vos questions durant ces commissions. Par contre envoyer à la population un document comme étant un support du débat démocratique qui sont des documents qui colportent des erreurs, cela ne nous paraît pas censé. Ces documents sont diffusés dans l'ensemble des boîtes aux lettres du village.

Concernant les zones mixtes, Toulouse Métropole est à l'écoute, pour preuve le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) créé à la gare. Aucun budget n'aurait été obtenu s'il n'y avait pas le bus, les piétons, les voitures, les motos et les vélos. Nous avons dû trouver une solution juridique pour faire passer le bus 32 plus rapidement que prévu et ainsi avoir le PEM derrière. Il y a une prise en compte de la multimodalité.

Pour le REV, je félicite le travail du maire de Brax et de l'ensemble des maires de l'ouest de la métropole pour avoir obtenu ces aménagements. Ce n'est pas juste un REV pour Brax qui s'arrêtera au Courbet, l'intérêt est d'emmener nos « vélotafeurs » aux bassins d'emploi et d'emmener nos enfants au lycée en vélo car aujourd'hui ce n'est pas sécurisé. Ce tracé dessiné avec Toulouse Métropole est compatible techniquement car c'était impossible par la Chauge. Cela permet de relier Brax à Pibrac et surtout à Colomiers qui est le plus grand bassin d'emploi de l'ouest toulousain. Je ne pense pas que ce soit une réflexion isolée braxéenne.

François LEPINEUX :

Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai juste dit que les ambitions métropolitaines n'étaient pas à la hauteur.

Les informations dedans ne sont pas erronées. Je suis désolé mais le PEM j'y travaillais depuis 2016 pour aller voir et convaincre les élus notamment Jean-Luc Moudenc. Je trouve ça très bien, c'est dans la continuité. Il y a des choses qui ont commencé sous notre mandat mais qui se termineront sous le vôtre.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Mais il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de prise en compte de la modalité de la part de Toulouse Métropole.

François LEPINEUX :

Non je dis simplement que ce n'est pas à la hauteur des ambitions attendues. Et on est tous d'accord pour dire qu'il fallait que le bus 32 aille à la gare, on le partageait tous. Tout cela a été préparé depuis 2015, le budget avait été évalué et je trouve très bien que ce soit fait.

Thierry ZANATTA :

Pour conclure, ce que je reproche c'est d'avoir écrit des choses qui sont fausses, que l'on s'exprime, aucun problème là-dessus, mais il ne faut pas raconter autant d'erreurs.

François LEPINEUX :

Sur la fiscalité ce n'est pas une erreur c'est factuel.

Thierry ZANATTA :

C'est une erreur, il suffit de prendre sa feuille d'imposition pour le vérifier.

Jean-Christophe SOULIE :

Les personnes qui lisent ça ne vont pas forcément aller vérifier l'information, ils pensent que l'on a augmenté la taxe de 26% alors que ce n'est pas le cas.

François LEPINEUX :

Si on le compare par rapport au mandat précédent, vous avez obéré une partie du pouvoir d'achat qui avait été décidé par le gouvernement avec la suppression de la taxe d'habitation.

Thierry ZANATTA :

Vous avez augmenté de 10,47% sur votre mandat et nous de 9,90% sur le mandat, il n'y aura pas d'autres augmentation, on sera donc en dessous de votre augmentation de fiscalité. On ne bénéficie d'aucun avantage contrairement à ce que vous dites, nous connaissons des augmentations de dépenses de fonctionnement liée à l'inflation.

François LEPINEUX :

Sur notre mandat nous avons perdu énormément de dotations. Ce n'est pas une question d'erreur mais un choix que vous avez fait. Chacun peut prendre sa fiche d'impôt et regarder.

Thierry ZANATTA :

Suite à ce papier, l'on reçoit des appels à l'accueil nous demandant « qu'est ce que c'est cette nouvelle augmentation d'impôt ? ». Cela jette le trouble auprès de la population.

Le conseil Municipal est clôturé à 20 heures et 19 minutes.

Le Maire,

Thierry ZANATTA

